

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATIONS DE POSTES PERMANENTS  
ET D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS  
DE LA COLLECTIVITE**

**I Création de postes permanents**

Pour les besoins des services, il s'avère nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs :

*Filière technique*

- 2 emplois d'ingénieur,
- 2 emplois de technicien supérieur ;

*Filière administrative*

- 2 emplois d'attaché.

**II Emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité**

Pour faire face à des besoins occasionnels liés à des renforts d'effectif, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. La délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Ces emplois sont définis à l'annexe jointe.

Je vous demande, en conséquence, de procéder à la création de l'ensemble de ces emplois.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATIONS DE POSTES PERMANENTS  
ET D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS  
DE LA COLLECTIVITE**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-75 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la création des postes permanents suivants à l'effectif communal :

*Filière technique*

- 2 emplois d'ingénieur,
- 2 emplois de technicien supérieur ;

*Filière administrative*

- 2 emplois d'attaché.

**ARTICLE 2**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



*Joain*

au VICTORIA

## CREATION D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
VACATIONS NECESSAIRES A LA POURSUITE DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES SPORTIVES	DIRECTION DES SPORTS	27	ANIMATEURS SPORTIFS chargés de l'enseignement d'activités sportives diverses auprès des scolaires et du public	BREVET FEDERAL MINIMUM	VACATION HORAIRE ENTRE 14,74 ET 22,26 € BRUTS DE L'HEURE EN FONCTION DU DIPLOME DETENU PAR LE CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	15	AGENTS POLYVALENTS chargés de travaux d'entretien divers, de maçonnerie, de peinture et de soudure en bâtiment	CANDIDATS AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1274,13 ET 1532,58 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
MANIFESTATIONS DIVERSES PROGRAMMEES PAR LA VILLE	DIRECTION DE L'ELECTRICITE	2	TRAVAUX D'ELECTRICITE	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS LE DOMAINE	ENTRE 1274,13 ET 1532,58 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
ILLUMINATIONS DE LA VILLE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE	DIRECTION DES MOYENS LOGISTIQUES — SERVICE DES FETES	4	MONTAGE ET DEMONTAGE DES STRUCTURES ET ILLUMINATIONS	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS LE DOMAINE	ENTRE 1274,13 ET 1532,58 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
« VILLAGE DE NOEL »	DIRECTION DES TRAVAUX DE PROXIMITE	10	OUVRIERS POLYVALENTS travaillant au nettoyage des stands : travaux de maçonnerie, de peinture, de soudure et d'entretien de bâtiment	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES TRAVAUX CITES	ENTRE 1274,13 ET 1532,58 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SECRETARIAT DES SERVICES MUNICIPAUX	10	ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT	CANDIDAT DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1274,13 ET 1532,58 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	2	EMPLOYES DE BIBLIOTHEQUE	CANDIDAT DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1 269,60 ET 1 532,58 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
REORGANISATION DU PARC ZOOLOGIQUE	PARC ZOOLOGIQUE	1	ASSISTANT DANS LA REALISATION D'UNE ETUDE DU COMPORTEMENT SOCIAL DES DIFFERENTS MACAQUES	CANDIDAT DE NIVEAU IV MINIMUM	1 691,78 € BRUTS MENSUELS AU MINIMUM EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT